

Interview de Samuel Legros, Chargé de recherche et de plaidoyer à la CNAPD et membre du Comité T par Alice Sinon, Coordinatrice Comité T LDH

# La Belgique et la guerre : un discours schizophrénique

La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) est une plateforme qui regroupe, depuis 1970, une quarantaine d'associations de jeunesse et d'éducation permanente progressistes. Fondamentalement pacifiste, la Coordination se donne pour objectif de sensibiliser, entre autres, aux questions de désarmement nucléaire, de terrorisme, de participation citoyenne et de démocratie. Elle informe sur les raisons des conflits et les phénomènes de violence.

**LA BELGIQUE EST LARGEMENT PERÇUE COMME UN PAYS PACIFIQUE, QUI PROMeut LES DROITS HUMAINS. TOUTEFOIS, ELLE INTERVIENT AUSSI RÉGULIÈREMENT DANS DES CONFLITS MILITAIRES À L'ÉTRANGER. PEUT-ON VOIR LÀ UNE FORME DE CONTRADICTION ?**

Oui, cette perception est très bizarre... D'abord, il faut constater que, sous quelque bannière que ce se soit (OTAN ou coalition internationale), la Belgique a été – et est – de toutes les interventions militaires occidentales (à l'exception de l'intervention en Irak en 2003). Evidemment, toutes ces interventions s'accompagnent d'un discours légitimateur où l'on soutient – et au travers duquel on arrive manifestement à faire croire – que ces interventions militaires poursuivent des objectifs humanistes (la défense des droits humains et de la démocratie, des droits des femmes, etc.). Faire la guerre pour faire la paix...

**LA BELGIQUE EST CONNUE POUR SON ENGAGEMENT POUR UN DROIT INTERNATIONAL PLUS PROTECTEUR DES DROITS FONDAMENTAUX DANS LE CADRE DES CONFLITS ARMÉS, COMME PAR EXEMPLE EN PROMOUVANT DES TRAITÉS POUR L'INTERDICTION DES ARMES À SOUS-MUNITION. POURTANT, LA BELGIQUE EST AUSSI CONNUE POUR AVOIR UNE GROSSE INDUSTRIE DE L'ARMEMENT QUI ALIMENTE NOMBRE DE CONFLITS MEURTRIERS (LIBYE, YÉMEN, ETC.). PEUT-ON VOIR UNE COHÉRENCE DANS SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE SUR LES ARMES ? N'EXISTE-T-IL PAS UNE CONTRADICTION À CE NIVEAU ?**

Il y a une cohérence dans l'observation de la politique et dans la manière dont cette politique se développe concrètement. Mais, au niveau discursif, la cohérence ne s'observe pas du tout : c'est vrai que la Belgique a été une initiatrice du traité d'interdiction des armes à sous-munition, elle a été aussi très active dans tous les traités qui encadrent l'interdiction ou l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques. Par contre, là où apparaît la contradiction de manière flagrante, c'est dans la politique de dissuasion nucléaire à laquelle la Belgique participe, puisque les armes nucléaires sont les armes de destruction massive par excellence.

En Belgique, la législation interdit effectivement aux entreprises qui ont des activités sur les territoires belges de financer ou participer à la construction d'armes soit à sous-munition, soit chimiques et bactériologiques ; par contre (et malgré notre insistance), rien n'interdit aux institutions financières ni aux entreprises d'armement de participer au développement et à la construction d'armes nucléaires.

## L'ARMÉE BELGE EST-ELLE UNE ARMÉE DÉSARGENTÉE ET FAIBLE, COMME LES SYNDICATS MILITAIRES L'AFFIRMENT RÉGULIÈREMENT ? PLUS PRÉCISÉMENT, POURRIEZ-VOUS NOUS DIRE QUELLE PROPORTION DE SON BUDGET LA BELGIQUE CONSACRE-T-ELLE À LA DÉFENSE ?

En effet, la défense est souvent présentée comme une variable d'ajustement budgétaire, plus encore depuis la crise économique de 2008 et la politique d'austérité qui a suivi. L'imaginaire soutient que, dès qu'il faut faire des économies, c'est toujours dans le budget de la défense qu'on va rogner. Or, c'est faux ! Et il est d'ailleurs très étonnant de voir que cette idée est très répandue parmi la population. Il n'est jamais question, par exemple, du secteur de la Justice auquel est consacré moins de 0.7% du PIB. Là où, pour la défense, on est à 1%... Et le gouvernement Michel a fait voter sa « loi de programmation militaire » qui verra le budget de la défense doubler d'ici à 2030 (1,38 % du PIB). Il est vrai que le budget de la défense a quelque peu diminué depuis la crise mais il reste plus élevé que celui d'autres services qui n'ont pas bénéficié d'autant d'attention de la part du dernier gouvernement.

## UN DÉBAT POLITIQUE ANIMÉ A FAIT TANGUER LE PRÉCÉDENT GOUVERNEMENT, AUTOUR DU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE D'AVIATION MILITAIRE BELGE, QUI A ABOUTI À UNE DÉPENSE GIGANTESQUE DANS L'ACHAT DE F35. QU'EST-CE QUI EXPLIQUE TOUTE CETTE AGITATION ? QUEL REGARD POSE LA CNAFD SUR CETTE QUESTION ?

À l'époque, la CNAFD s'est fortement opposée à l'achat des F35. Elle coordonne d'ailleurs la plateforme « Pas d'avions de chasse » qui regroupe 130 associations (Oxfam, 11.11.11...)<sup>1</sup> opposées au renouvellement de la flotte d'aviation de combat belge, dont certaines qui n'étaient pas, a priori, directement mobilisées sur la question pacifiste ou non-violente au sens strict. La position de la CNAFD, et du mouvement de la paix en général, se base sur le constat que l'utilisation des anciens avions F16 n'a absolument pas participé à la stabilisation des situations de conflit dans lesquelles ils ont opéré. En effet, on observe que chaque fois que la Belgique est intervenue militairement par les airs quelque part, ça n'a fait qu'aggraver la situation. Il suffit de regarder la situation actuelle en Lybie. C'est l'un des exemples les plus flagrants du caractère contre-productif d'une intervention militaire. Et ne parlons pas de l'Afghanistan.

Si l'on parle de contre-productivité, c'est au regard du discours qui accompagne les interventions militaires belges et qui fabrique le consentement autour d'elles. Ainsi, en Libye, l'objectif invoqué était de « protéger la population » en évitant un « bain de sang ». Or, on voit que le bain de sang n'a pas été évité et surtout qu'un chaos absolu règne toujours en Libye. Le pays n'a absolument pas été stabilisé, encore moins pacifié, suite à l'intervention militaire de la coalition. Une intervention militaire qui a d'ailleurs violemment coupé court à une mission de pourparlers engagée par l'Union Africaine et qui portait ses fruits. Le deuxième argument principal contre le renouvellement des avions de combat F16 questionne les priorités du gouvernement en termes d'investissements publics. Depuis la crise financière et économique de 2008-2009, des coupes drastiques ont été faites dans les budgets des services publics – à commencer par la justice, la santé, les transports, la transition énergétique, etc. Toutes ces politiques dont la priorité n'est a priori pas à questionner. Or, s'agissant de ces dépenses publiques-là, il y a toujours (ou presque systématiquement), de la part de nos politiques, une fin de non-recevoir opposée à toute demande d'augmentation ; alors qu'on constate que les budgets militaires n'ont cessé d'augmenter récemment. La plateforme « Pas d'avions de chasse » veut donc questionner l'ordre des priorités du gouvernement, qui concède des investissements publics énormes dans du matériel militaire (9,3 milliards d'engagements contractuels conclus par le seul gouvernement Michel...) alors que tous les autres services publics doivent se serrer la ceinture...

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir le site : <http://www.cnapd.be/tag/pas-davions-de-chasse>  
<sup>2</sup> Organisation du traité de l'Atlantique nord.

**LA BELGIQUE EST MEMBRE DE L'OTAN, QUI EST CONNUE POUR DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PLUTÔT INTERVENTIONNISTE DANS LES CONFLITS INTERNATIONAUX. QUEL EST LE RÔLE DE LA BELGIQUE AU SEIN DE CETTE ORGANISATION ? SON RÔLE EST-IL LE MÊME AU SEIN DES NATIONS UNIES ?**

Le rôle de la Belgique au sein de l'OTAN est celui d'un État-membre à l'image des 27 autres. On dit souvent de l'OTAN que c'est une alliance sous égide américaine et que, à peu de choses près, ce sont les États-Unis qui décident dans cette institution. Je pense que c'est un argument contre lequel il faut absolument se porter en faux. En effet, à partir du moment où la prise de décision au niveau de l'OTAN se fait en vertu du principe « qui ne dit mot consent », tant que la Belgique ne s'oppose pas à la politique interventionniste (ou de sécurité et de défense) édictée par l'OTAN, elle en est partie prenante.

Au niveau des Nations Unies, on observe que la Belgique a une adhésion, disons, discursive. Une adhésion inversement proportionnelle à l'attention et au volontarisme qu'elle porte vis-à-vis des objectifs et du travail de l'OTAN.

**DE NOMBREUSES VOIX DES PLUS AUTORISÉES ET RESPECTÉES SE SONT PRONONCÉES POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES, ENCORE RÉCEMMENT À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DES BOMBARDEMENTS DE HIROSHIMA ET NAGASAKI. POURTANT, LA BELGIQUE ABRITE SUR SON TERRITOIRE DES ARMES NUCLÉAIRES. QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE DE LA POSITION DE LA BELGIQUE SUR LA QUESTION ?**

La position officielle de la Belgique est de dire qu'elle participe à la politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN tout en appelant à ce qu'elle appelle une « approche réaliste » vers le désarmement nucléaire. La position officielle de l'OTAN (et donc de la Belgique) est de dire qu'elle continuera à être une alliance nucléaire tant qu'il subsistera des armes nucléaires dans le monde. Évidemment c'est totalement contradictoire, puisque les pays membres de l'OTAN sont ceux des pays qui ont le plus d'armes nucléaires dans le monde et qu'absolument rien n'est proposé pour diminuer le poids du nucléaire dans les stratégies de défense de l'OTAN.

Or, il est évident que si l'OTAN ne décide pas d'une politique nucléaire moins agressive et ne propose des politiques de désarmement, on continuera d'avoir des armes nucléaires dans le monde. C'est un peu la politique du serpent qui se mord la queue : l'OTAN continuera à déployer des armes nucléaires dans le monde tant qu'il existera des armes nucléaires dans le monde, mais la plupart de ces armes sont aux mains des pays membres de l'OTAN. Pour prendre la mesure de l'hypocrisie, il faut signaler que ces dernières années, la grande majorité des traités internationaux de contrôle des armements nucléaires ont été dénoncés par les États-Unis (le Traité « Forces nucléaires intermédiaires », le Traité « Ciel ouvert » et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Traité « New Start » entre les USA et la Russie ne sera quant à lui probablement pas renouvelé). Le Traité de Non-Prolifération (TNP) de l'ONU est désormais le dernier accord international encore en vigueur mais il est en crise grave depuis plusieurs années du fait du manque d'efforts de la part des pays nucléarisés de poursuivre leurs engagements de désarmement.

Pour en revenir à l'hypocrisie (et à la dangerosité) du slogan de l'OTAN (qui restera une alliance nucléaire tant qu'il subsistera des armes nucléaires dans le monde), il faut insister sur le fait que les États-Unis sont le seul pays au monde qui entrepose (illégalement) des armes nucléaires en dehors de son territoire national, ce qui n'est pas le cas des autres puissances nucléaires.

Ainsi, si l'on veut effectivement travailler, à plus ou moins long terme, à la construction d'un monde sans armes nucléaires, il faut commencer par démanteler unilatéralement ces armes nucléaires dites tactiques – donc celles que les États-Unis entreposent sur le territoire de certains membres

européens de l'OTAN. Elles sont le premier point d'achoppement pour quiconque veut travailler à un monde qui soit débarrassé de la menace nucléaire.

### À CET ÉGARD, SAVEZ-VOUS DANS QUELS PAYS LES ÉTATS-UNIS ENTREPOSENT-ILS DES ARMES NUCLÉAIRES, EN DEHORS, DONC, DE LEUR TERRITOIRE NATIONAL ?

Il faut d'abord savoir qu'il y a des armes nucléaires dans les eaux internationales (celles de toutes les puissances nucléaires reconnues i.e les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et l'Angleterre), qui sont portées par des sous-marins.

Quant aux armes étasuniennes, elles sont entreposées en Belgique, ça a été dit, mais également aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Turquie. À cet égard, il avait d'ailleurs été question, au moment du (soi-disant) coup d'État contre le président Erdogan, d'un déménagement de ces bombes vers un pays d'Europe de l'Est, en Pologne ou en Roumanie, mais à ma connaissance ça n'a pas été le cas.

À ce sujet, signalons encore le projet de « modernisation » de ces bombes nucléaires tactiques. C'est ainsi que les têtes nucléaires stationnées en Belgique en Europe depuis la fin des années 1960 (les B-61) doivent bientôt (entre 2022 et 2024) être remplacées par de nouvelles bombes (les B61-12) qui seront munies d'un système de guidage et qui sont présentées comme « plus petites et plus facilement déployables ». L'arrivée de ces nouvelles bombes nucléaires va accélérer la course mondiale à l'armement nucléaire.

Précisons enfin que ce sont les militaires belges qui sont entraînés et formés pour charger et transporter ces bombes nucléaires à bord des F16 actuels et des futurs potentiels F35.

### CERTAINS PLAIDENT POUR LA RÉINSTITUTION DU SERVICE MILITAIRE, OU D'UNE FORME DE SERVICE CIVIL OBLIGATOIRE, POUR TOU·TE·S LES JEUNES, ET CE, POUR DIVERSES RAISONS : RENFORCER DES SERVICES PUBLICS, IMPLIQUER LES JEUNES DANS UN PROJET QUI A DU SENS, ETC. QUELLE EST VOTRE VISION DE LA QUESTION ?

Le débat sur le service militaire a surtout eu lieu en France. En Allemagne aussi, la question s'est posée.

En Belgique, je n'ai pas encore entendu un discours politique vraiment structuré sur la question. Par contre, on constate ces dernières années une multiplication des manœuvres de sensibilisation de l'armée auprès des jeunes. Par exemple, à la fin du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la défense a organisé un tour des écoles en hélicoptère, amenant les élèves d'une école à une autre. Des exercices militaires ont également été organisés au sein des écoles, durant les heures de cours. On peut citer l'exemple de cette simulation de prise d'otages dans une école secondaire de Nivelles, alors même que les élèves étaient présents dans l'établissement. Tout ça, ce sont des manœuvres de communication (d'ailleurs affichées comme telles) visant à retisser le lien entre l'armée et la population, et les jeunes particulièrement. La CNAPD se place évidemment en opposition sur ces questions parce que nous partons du principe que l'outil militaire, à l'international, est tout à fait illégitime. Ou qu'à tout le moins, il existe beaucoup de démarches à considérer préalablement au recours à la force armée ; et que c'est à ce type de démarches qu'il faudrait plutôt sensibiliser la population. Nous constatons que toutes les armées interventionnistes, et donc aussi l'armée belge, sont en décalage par rapport aux objectifs qui sont discursivement affichés... Toutes les initiatives qui cherchent à élargir la fibre sociale de l'armée, à nos yeux, sont donc illégitimes.

Mais pour en revenir à la question du service militaire, nous rejetons également l'argument, fallacieux, selon lequel le service militaire renforcerait le sentiment de cohésion nationale. En effet, si on jette un œil dans le rétroviseur, il n'y a jamais eu aucune preuve historique prouvant que le service militaire participerait à celle-ci.

**LES ARMES DE L'ARMÉE PRENNENT ÉGALEMENT LA FORME DES MITRAILLETES QUE PORTENT LES MILITAIRES DÉPLOYÉS DANS NOS RUES DEPUIS LE 17 JANVIER 2015. QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE MESURE « TEMPORAIRE » ?**

Il y a quelques semaines, on pouvait dire que le déploiement des militaires dans les rues était une mesure « temporaire » (tout de même 5 ans après) puisqu'au mois de juin dernier, le ministre de la défense avait annoncé retirer tous les militaires de la rue pour la fin du mois de septembre. Pourtant, avant la rentrée de septembre, le gouvernement démissionnaire actuel a cependant décidé de prolonger le déploiement des soldats de manière indéterminée. Espérons que le prochain gouvernement décidera définitivement la fin de la présence militaire dans nos rues.

Depuis le départ, la CNAPD était opposée au déploiement des militaires et a appelé, au travers de notre campagne « Rue sans soldats » (en collaboration avec la Ligue des droits humains) à renvoyer les soldats belges hors de l'espace public national.

Pour nous, ce déploiement était – et est toujours – illégal (pour le dire rapidement, ce déploiement ne peut légalement être envisagé qu'à un niveau de menace 4, que l'on a atteint que très rarement et certainement pas au moment où le déploiement a été annoncé). Toutefois, il nous a été très difficile d'aller en justice et nous n'avons pu poursuivre dans cette direction.

Nous avons parallèlement tenté de faire comprendre l'inutilité, le manque flagrant d'intérêt sécuritaire de ce déploiement (notamment vu toutes les attaques à caractère terroriste qui ont été perpétrées sur des territoires où les militaires étaient déployés) tout en soulignant son caractère délétère pour la démocratie mais aussi pour la société belge vu le climat anxieux qu'il charrie. Gardons par exemple à l'esprit que le profilage de la menace terroriste est très largement dirigé vers une catégorie de la population, vivant dans des zones bien définies. Ce profilage (qui traverse le discours public) génère un climat de stigmatisation nuisible. La présence militaire dans les rues maintient vivace dans l'esprit de la population belge la menace terroriste potentielle, elle-même erronément attachée à ce type de population.

En démocratie, la distinction du rôle des policiers et du rôle des militaires est également fondamentale. Les policiers sont formés pour maintenir l'ordre public. Les militaires sont entraînés pour défendre le territoire contre une menace extérieure à nos frontières. Vers quel système politique nous dirigeons-nous quand les militaires sont appelés pour le maintien de l'ordre public ?

On s'est demandé si ce déploiement n'avait pas été décidé à la hâte, vu la charge symbolique très forte qu'il offrait et la nécessité pour le politique de proposer une mesure à la hauteur de l'émotion vécue après la tuerie de Charlie Hebdo.

En tout état de cause, nos craintes de voir cette situation devenir inextricable se vérifient aujourd'hui, vu que personne ne veut décider de son terme, alors même que l'armée le demande avec insistance depuis plusieurs mois...

**LA CNAPD ET LA LIGUE DES DROITS HUMAINS ONT MENÉ DES ACTIONS EN JUSTICE S'AGISSANT DE L'EXPORTATION D'ARMES VERS L'ARABIE SAOUDITE, ACTIONS QUI ONT ÉTÉ VICTORIEUSES. QUELLE EST VOTRE POSITION PAR RAPPORT À L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT ? FAUT-IL LA SUPPRIMER, OU FAUT-IL LA RÉGULER DE SORTE À NE VENDRE QU'À DES ACTEURS QUI RESPECTENT LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET LES RÈGLES DU RECOURS À LA FORCE ARMÉE ?**

En fait, il existe déjà une législation assez stricte qui, si elle était respectée au pied de la lettre, contraindrait les États-membres à ne pas vendre des armes à des pays qui ne respectent pas les droits humains. C'est une première chose. Ensuite, les entreprises de l'armement, comme toutes les entreprises, observent une logique capitaliste d'accumulation des richesses, de recherche du profit et de croissance continue. À partir du moment où elles fonctionnent d'après cette logique, on ne voit pas très bien pour quel motif elles en viendraient à se censurer et à cesser de vendre à des pays qui ont de l'argent mais qui ne respectent pas les standards requis. Suivant cette évidence, il est manifestement illusoire de penser que les standards légaux qui existent à l'heure actuelle seraient respectés plus tard par ces entreprises. On s'imagine difficilement qu'elles s'interdiraient d'elles-mêmes de profiter de certains marchés. Or, la volonté politique manque cruellement pour faire respecter la loi. Depuis le début de nos procédures administrativo-judiciaires (démarrées pour le cas de l'Arabie saoudite en décembre 2018), nous constatons que les Ministres-présidents wallons successifs n'ont pas voulu faire amende honorable mais ont au contraire « simplement » cherché à invisibiliser encore davantage leurs décisions d'octroi de licences d'exportation et nous rendre encore plus difficile l'accès aux actes administratifs.

Il faut aussi constamment rappeler qu'on est dans un monde surarmé. Il n'y a qu'à voir le déséquilibre abyssal, années après années, entre la quantité d'armes qui s'écoule sur le marché et la quantité d'armes qui est détruite. Les armes nouvellement produites vont nécessairement venir remplacer les plus anciennes, qui alimentent constamment les conflits à travers le monde.

Dans les années 1980-90, la CNAPD a construit tout un plaidoyer sur le droit au travail utile, visant la reconversion des entreprises d'armement. Aujourd'hui, ces entreprises créent énormément de richesses et ce discours est inaudible. Même pour la Région wallonne qui est actionnaire à 100% de la FN Herstal.

**DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE, CERTAINS ÉTATS PLAIDENT POUR UN DÉARMEMENT PROGRESSIF (NOTAMMENT NUCLÉAIRE), D'AUTRES POUR UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION EUROPÉENNE DES ARMÉES, D'AUTRES ENCORE POUR UN RENFORCEMENT DU BUDGET DE L'ARMÉE. QUELLE EST LA POSITION DE LA BELGIQUE EN LA MATIÈRE ? EST-IL POSSIBLE DE VIVRE SANS ARMÉE OU AVEC UNE ARMÉE RÉDUITE DANS LE MONDE ACTUEL ? PLAIDEZ-VOUS POUR LA SUPPRESSION DE L'ARMÉE ?**

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, on doit encore une fois constater le décalage entre les discours et le concret. Dans le discours, la Belgique est « évidemment » pour un monde sans arme nucléaire. Concrètement, elle entrepose des têtes nucléaires étasuniennes depuis la fin des années 1960, les F16 belges ont la capacité de les transporter et de les larguer et les aviateurs belges sont entraînés pour cela et, enfin, de nouvelles têtes nucléaires doivent arriver prochainement en Belgique pour remplacer les anciennes.

Concernant l'Europe de la défense plus poussée, la Belgique n'a pas vraiment de position tranchée sur la question. Au sein de l'armée et au sein de la classe politique deux tendances essentielles s'observent : d'un côté, il y a les pro-atlantistes et, de l'autre, ceux qui ne sont pas nécessairement anti-atlantistes mais qui sont susceptibles de prendre des distances face aux politiques de l'OTAN. La Belgique se maintient entre ces deux clivages-là. Ceci étant, si on adopte une posture historique, on réalise que

la Belgique a toujours donné une priorité à son intégration atlantique, donc à sa place dans l'OTAN, et par ailleurs que l'intégration européenne a surtout servi discursivement pour accompagner les personnes qui ne sont pas si atlantistes que ça. En d'autres mots, on peut dire que la politique européenne de sécurité et de défense a plus été une variable d'ajustement pour soutenir les personnes qui entendaient donner moins de poids à l'OTAN dans la politique de sécurité et de défense de la Belgique.

Quant à la deuxième question, relative à la possibilité de vivre sans armée, la réponse va dépendre de ce qu'on entend par « armée ». Le problème qu'on rencontre, quand on aborde cette question en Belgique ou ailleurs, c'est que l'armée est d'abord vue comme une institution nécessaire pour défendre le territoire. La question est très vaste mais on peut se demander si la Belgique a encore besoin de se défendre contre un ennemi extérieur. Peut-on envisager réellement qu'un autre État ait la volonté d'envahir la Belgique et, si oui, pour quelles raisons stratégiques ? Ce sont des choses sur lesquelles nous doutons quand même beaucoup. On peut en tout cas observer que l'armée belge ne défend plus strictement son territoire – et depuis longtemps – mais, au contraire, s'exporte toujours plus loin des frontières. De plus, l'outil militaire lui-même est questionnable : un outil violent, souvent employé de manière illégale. Et un outil contre-productif, puisque dans toutes les situations où on y a eu recours (en dehors des missions de l'ONU), on a abouti à faire pire que mieux. Si l'on s'en tient aux discours qui fabriquent le consentement autour des interventions militaires, l'utilisation de l'armée ne devrait jamais être envisagée.

La guerre, c'est la négation des droits humains et la violence s'inscrit toujours dans un cercle dont il est extrêmement difficile de sortir. Les Nations Unies le stipulent clairement : *« les causes fondamentales, primaires, de la violence sont d'ordres socio-économiques. Ce sont sur elles qu'il faut concentrer tous les moyens d'action. Ces causes sont la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Travailler à éradiquer ces causes, c'est travailler à la sécurité. »* Par contre, si la question porte sur les manières de défendre le territoire de la Belgique sans armée, des pistes de réflexion sérieuses existent, comme celui de défense civile par exemple.